

Département
Pas-de-Calais

Arrondissement
Saint-Omer

Canton
Fruges

Date de la convocation
27/09/2018
Date d'affichage
27/09/2018

Nombres de membre
Afférents au Conseil
municipal : 11
En exercice : 11
Votants : 10

Réf : 201827

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-Omer
le : 11/10/2018

et publication ou notification
du : 11/10/2018



COMMUNE DE BEAUMETZ-LÈS-AIRE

Extrait du registre des délibérations de Mairie de Beaumetz lès Aire séance du 04/10/2018

Envoyé en préfecture le 11/10/2018
Reçu en préfecture le 11/10/2018
Affiché le [signature]
ID : 062-216200956-20181004-201827-DE

L'an 2018 et le 04 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de WIGNERON Auxence, Maire.

Présents : M. WIGNERON Auxence, Maire, MM : CONSTANT Bernard, DEFEBVIN Gilles, DHIU Dimitri, LIEBART Anthony, MIENNEE Jérôme, PRUVOST Augustin, Mme BROCVIEILLE Dominique, Mme CIESIELSKI Valérie.

Absents : M. ANDRE Philippe a donné pouvoir à M. WIGNERON Auxence, M. BEAUVOIS David

Monsieur LIEBART Anthony a été élu secrétaire.

Objet de la délibération : Avis sur une demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien par la Société « WP France 27 » sur les communes de VINCLY et BOMY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et de l'arrêté de M. le Préfet du Pas-de-Calais du 12 septembre 2018 concernant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'exploiter un parc éolien par la société « WP France 27 » sur les communes de VINCLY et BOMY.

Le Conseil municipal de la commune de Beaumetz-lès-Aire doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien par la Société « WP France 27 » sur les communes de VINCLY et BOMY.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont apposées les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire
A. WIGNERON

